

**DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON**  
**MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	27/05/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le mardi trois juin, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absents : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ, Kévin ROSIER.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 16-2025 ORGANISATION DU FESTIVAL « AU FIL DU JAZZ »**

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation de la commune en 2026 au festival « Au fil du Jazz ».

A cet effet, il invite les membres du conseil municipal à définir les tarifs qui seront appliqués pour assister à ce concert et propose de fixer les droits d'entrées comme suit :

Plein tarif	5.00 €
Enfant de moins de 12 ans	Gratuit

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DÉCIDE** de reconduire la participation de la commune à l'édition 2026 au festival « au fil du jazz »
- **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs du festival « au Fil du Jazz » ci-dessus proposés

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le  
Vu sa transmission en s/Préfecture  
le  
Affiché le